

Procès-verbal Commission d'accompagnement CARMEUSE

Réunion du 7 juillet 2022

Présents

Madame Françoise LEONARD, Madame Pratima PAULUS

Monsieur Jacques BAUDUIN, Monsieur Frédéric DE VISSCHER

Monsieur André MATTART

Monsieur Etienne LENOIR

Excusés

Monsieur Claude EERDEKENS

Monsieur Guy HAVELANGE

Points à l'ordre du jour

- Demande de permis pour la construction d'un four-laboratoire ;
- Rappel de la prochaine date de réunion.

La séance commence par une brève explication de Carmeuse à Seilles qui est le siège social de l'entreprise. Ainsi Carmeuse c'est :

- 112 personnes employées ;
- Une carrière en activité ;
- Un four à chaux ;
- Des unités de production pour la chaux vive et hydratée, le lait de chaux, le filler, l'ensachage de produits ;
- Un point de chargement bateau ;
- Un laboratoire d'analyse et un pôle Recherche et Développement.

1. Demande de permis pour la construction d'un four-laboratoire- Projet BUTTERFLY

L'objectif principale de la rencontre de ce jour est de présenter à la Commission le projet d'essai de four prototype (projet BUTTERFLY) visant à réutiliser ou stocker le CO₂ produit pour réaliser la chaux en concentrant celui-ci à raison de 30T/jour.

Deux à trois campagnes par an de 6 à 8 semaines seront organisées pour effectuer les essais. Durant celles-ci, deux camions par jour de pierre et un par jour de chaux seront générés.

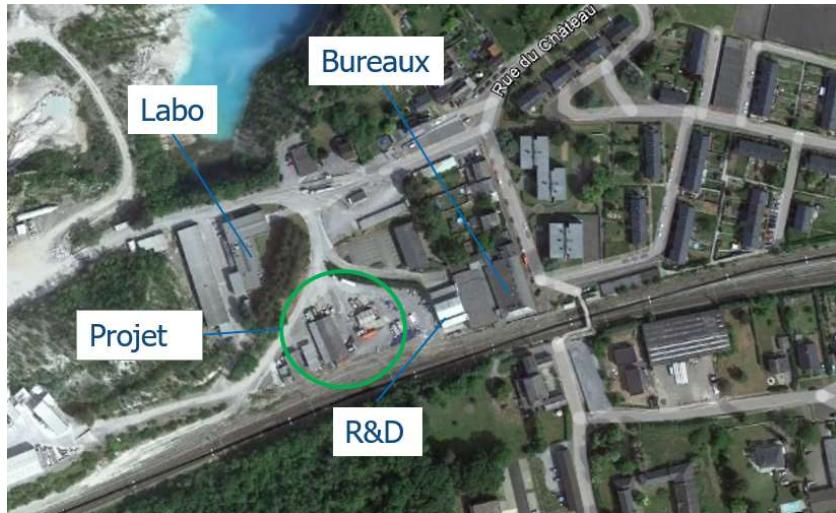


Figure 1: localisation du projet BUTTERFLY

La dia 8 de la présentation illustre une simulation de l'impact paysager du four depuis la rue du Château (à hauteur du n°9).

La dia 9 depuis la Cité d'Atrive (à hauteur du n°57).

La dia 10 a été prise depuis la rue du Château (à hauteur du n°15 de l'autre côté du chemin de fer) et la dia 11 de la rue Ferdinand Hendschel (à hauteur du n°59).

La photo de la dia 12 est prise depuis la rue du Château dans le parking en face des bâtiments Carmeuse.

Au niveau des nuisances, une étude acoustique est en cours afin d'évaluer les bruits générés. Cette étude permettra d'établir les meilleures techniques pour réduire les bruits au maximum. La dia 14 énumère ces dernières. Le choix final sera établi suivant les résultats de l'étude acoustique.

Pour ce qui a trait aux poussières, les installations seront équipées de filtres pour ne pas avoir d'émissions dans le voisinage.

Les étapes suivantes du permis sont les suivantes :

- Introduction du dossier de demande de permis de classe 2 courant août 2022 (→ le dossier a été déposé le 8 août 2022) ;
- Enquête publique courant septembre 2022 (→ elle s'est déroulée du 6 au 20 septembre 2022) ;
- Décision de la Région wallonne fin 2022-début 2023.

2. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au 6 décembre 2022 à 10h Place du Chapitre n°7 à 5300 ANDENNE – Salle de réunion (2^{ème} étage).